

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 Septembre 2022

Délibération
n°20221309-05
CCAS

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christelle Gaudet, Vice-Présidente du CCAS,

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	08
Votants	10

Présents : Jacques GRANDCHAMP, Christelle GAUDET, Robert BARATAY, Georges BARTHE, Marie-Claude GIRARDOZ, James BESSON, Martine DUTRUEL, Françoise GROBEL

Excusés : Anne BAUD-LAVIGNE (Pouvoir à Christelle GAUDET), Rémy BEAUGRAND (Pouvoir Georges BARTHE).

Date de la convocation
09/09/2022

Absentes : Nathalie CHARPIN, Claire DUPONT, Alexia LEROUYER

Secrétaire de séance : Martine DUTRUEL

Critères d'âges pour les actions destinées aux seniors révisés

OBJET

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le

et publication le

La Vice-Présidente,
Christelle Gaudet

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que les activités destinées aux seniors publiérains étaient ouvertes aux personnes de 65 ans et plus,

Considérant les nombreuses demandes de personnes de 60 ans et plus voulant participer aux ateliers du CCAS,

Le CCAS de Publier propose l'accès à ces ateliers seniors aux personnes de 60 ans et plus selon les conditions ci-après :

- Présentation d'un justificatif d'identité,
- Présentation d'un justificatif de domiciliation sur Publier (facture récente d'électricité, d'eau, quittance de loyer),
- Présentation du dernier avis d'imposition pour établir votre catégorie et bénéficier des tarifs adaptés à vos ressources.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

SLOW

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

ID : 074-267400679-20220913-DEL_20221309_05-DE

DECIDE :

- De permettre l'accès aux personnes de 60 ans et plus domiciliées sur la commune de Publier aux animations du CCAS selon les critères retenus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 16/09/2022

Christelle Gaudet
Vice-Présidente

Pour le Maire, par délégation
Christelle GAUDET
Adjoint au Maire de Publier